

## COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2023 A 20H30

En séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZÉ – Maire –

Etaient présents : M ROUZÉ, MM. DUVAL, KRZOS, MOIGNARD, LAIR, BONNIN, CANÉ,  
MMES LEFEVRE-SCARPARO, VANDENBROUCKE

Absents excusés : MME PLANCHON, M HENRY

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CANÉ

Le quorum est atteint : 09 conseillers présents

Le PV de la réunion du 23/01/2023 a été approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion
- Approbation du CA du Budget Communal 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du BP 2023
- Vote des Taux des Taxes Locales
- Vote des subventions
- Procédure de fiscalisation des participations aux syndicats
- Révision du loyer de M. SAGOT
- Adhésion au C.A.U.E

#### **20230305 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

Monsieur le Maire présente l'Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver l'Affectation des résultats 2022.

#### **20230306 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2022,

Monsieur Le Maire s'étant retiré, c'est Monsieur DUVAL Jacky qui a demandé au Conseil Municipal de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE d'approuver le Compte Administratif 2022.

#### **20230307 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par la Trésorerie de Gournay-en-Bray à la clôture de l'exercice.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le Compte de Gestion 2022.

#### **20230308 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

. Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident :

Article 1<sup>er</sup> : d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 comme suit :

➤ TFB	40.52 %
➤ TFNB	27.51 %
➤ TH	16.00 %
➤ CFE	20.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2023, la revalorisation nationale des bases a été fixée à **7.1 %**.

**20230309 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le projet de budget primitif 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

APPROUVENT le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	371 943.04 €	371 943.04 €
INVESTISSEMENT	67 468.87 €	67 468.87 €
TOTAUX	439 411.91 €	439 411.91 €

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le loyer de Monsieur SAGOT sera augmenté avec le barème correspondant pour une durée de 9 ans comme stipulé dans son bail.

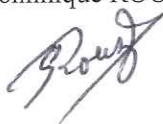
Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au C.A.U.E. pour l'année 2023.

Les subventions pour l'année 2023 seront reconduites identiques à celles de 2022.

Monsieur Alain CANÉ fait part d'un effondrement de la route (entre route du Rachinel et route d'Haussez).

Monsieur Jean-Luc KRZOS a fait la visite annuelle des logements appartenant à la commune et étant en location, plusieurs petits travaux à prévoir.

Le Maire  
Dominique ROUZÉ



Le Secrétaire de Séance  
Alain CANÉ

